

Liste des candidats retenus

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	LISTE DES CANDIDATS RETENUS Procès-verbal de la délibération du comité de sélection établissant la liste des candidats retenus par ordre de préférence ENSA de Paris-Val de Seine ENSA PARIS-VAL DE SEINE/MCF/ATR APV H/F 2021-775182 (joindre la liste d'émargement des membres du comité de sélection)
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<u>Corps de recrutement</u> : <input type="checkbox"/> Professeur (PR) <input checked="" type="checkbox"/> Maître de conférences (MCF)
<u>Champ disciplinaire</u> : ATR APV <u>N° PEP</u> : 2021-775182

Rang	Civilité (M. / Mme)	NOM du candidat	Prénom du candidat
1	Mme	ANCELOT	Sandra
2	M.	SFAR	Laurent
3	M.	KARST	Jean-François

<p>Observations générales sur l'ensemble des candidatures : (Merci de respecter les principes d'impartialité de neutralité et d'indépendance du jury)</p> <p>A l'issu de l'expertise des trois dossiers de candidature à la mutation, le comité a décidé d'auditionner tous les candidats. Les auditions ont permis au comité de sélection d'établir un classement voté à l'unanimité valorisant les propositions des candidats les plus en adéquation avec le profil de poste.</p>

Point de vigilance : « Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race » (Article 6 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

Le.la candidat.e retenu.e par le comité de sélection sera nommé.e par le ministère de la Culture après acceptation du poste par le.la candidat.e et sous réserve de la recevabilité administrative par le service des ressources humaines du ministère.

Fait à Paris

Le 21/02/2022

Le président du comité de sélection (DEHAIS Dominique)

